

SAINT-MELANY

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL N°44 du Mardi 26 Novembre 2024

- Présents: Didier Piolat , Paul Arnaud, Barbara De Schepper , Lorraine Chénot, Vincent Guillo, Fanny Waldschmidt, Lucy Renault. Arlette Obry, Roger Lombardot
- Conseillers ayant donné un pouvoir : Roger Lombardot à Lorraine Chénot
- Conseillers excusés: Damien Petit, Lois Coltel.

Secrétaire de séance: Vincent Guillo.

1 Validation du procès verbal du précédent conseil municipal du 23 Sept. 2024.

Vote : 9 voix pour.

2. Décisions Modificatives.

2.1. Il est proposé de transférer sur le budget principal de la somme de 2 102,00 €
Transfert des compte 2111(21) (terrains nus), 21311 (Bâtiments administratifs) et 21321 (im-
meubles de rapport) vers compte 165 (Dépôts et cautionnements).
Cette D.M. permettra de faire ensuite un transfert de 2102 € du compte 165 (dépôts et caution-
nements en attente, investissements) au 75 888 (fonctionnement)

Vote : 9 voix pour.

2.2. Il est proposé de transférer sur le budget principal la somme de 1 320,00 € pour des frais
de relevé de géomètre du terrain de l'ancienne cure.
Transfert de 1 320,00 € du compte 21321 (Immeubles de rapport investissements nus) au
compte 2031 (frais d'étude en investissement)

Vote : 9 voix pour.

2.3. Il est proposé pour le budget de l'eau de transférer 280,20 € pour des frais d'analyse com-
plémentaires de l'eau.
Transfert de 281,20 € des comptes 701249 et 701259 (redevances agence de l'eau) au
compte 617 (études et recherches)

Vote : 9 voix pour.

2.4. Il est proposé pour le budget de l'eau de transférer 1 350,00 € entre deux comptes pour la
clôture de l'opération des citernes de l'Elzet.
Transfert de 21350,00 € du compte 2031 (frais d'études) au compte 21561 (service de l'eau,
citernes Elzet)

Vote : 9 voix pour.

.../...

2.5. Il est proposé pour le budget de Miaille de transférer 30,00 € entre deux comptes pour anticiper le solde annuel.

Transfert de 30,00 € du compte 60612 (frais EdF) au compte 1641 (remboursement capital)

Vote : 9 voix pour.

3. Convention avec l'ANCT (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires)

Présentation de la convention d'accompagnement d'étude proposée l'ANCT pour le projet de réhabilitation de la cure et de réorganisation des bâtiments communaux. Le montant de la convention est de 26 000,00 €, totalement pris en charge financièrement par l'ANCT. Lecture est faite de la convention pour adoption.

Cette convention a été présentée lors de la dernière commission d'urbanisme.

Vote : 9 voix pour.

4. Convention avec le Département de l'Ardèche pour un soutien technique à la gestion de l'eau potable par le SATEP (Service d'Assistance Technique pour l'Eau Potable du département de l'Ardèche)

Montant annuel de la convention, 220,00€

Vote : 9 voix pour.

5. Création d'un emplacement réservé sur chemin du Villard.

Afin de permettre à l'avenir un retournement des véhicules en bout du chemin du Villard, la commune demande la création d'un emplacement réservé (zone de préemption) à inscrire au PLUi lors de la prochaine modification N°3 du PLUi en cours d'instruction.

Vote : 9 voix pour.

6. Demandes de subvention pour travaux complémentaires sur réseaux AEP.

Le conseil autorise le maire à faire des demandes de subventions (DETR, Etat; Département et Agence de l'eau) pour les travaux et prestations suivantes:

- Fourniture et pose de 140 nouveaux compteurs avec modules pour télérelève, pour un montant de 22.170,00 €
 - Fourniture et installation du système de relève des compteurs en télérelève: 7 254,00€
 - Intégration d'un module de mesure du niveau du réservoir du charnier et d'un nouveau compteur dans la station de pompage raccordés à la télégestion existante. 3 370,00€
- soit un total de 32 794,00 €

Vote : 9 voix pour.

7. Subventions aux associations:

Association des Gratte lauzes, pour acheter du petit matériel. Montant de 200 €

Vote : 9 voix pour.